

Indexation des subventions : sans l'ICFC les OCASSS s'appauvriront encore en 2026

Montréal, le 28 novembre 2025 – Selon [la mise à jour économique](#), le ministère de la Santé et des Services sociaux n'indexera que de 2,1% les subventions des organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) pour la prochaine année. Pourtant, il faudrait qu'elles soient indexées du double soit de 4%. À l'aube d'une immense manifestation de la société civile, la [Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles \(Table\)](#) invite les OCASSS à également manifester pour cette raison.

Comme elle le fait depuis 2023, la Table a procédé au calcul du taux qui serait nécessaire pour indexer les subventions à la mission globale du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Pour ce faire elle a utilisé une méthode développée suivant [une rigoureuse recherche menée en 2022](#) avec des professeurs du département des sciences comptables de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM (ESG-UQAM) : [l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire \(ICFC\)](#).

[Calculé pour 2026-2027, l'ICFC résulte en un taux de 4%](#). Cet indice prend en considération des statistiques solides et accessibles, en premier lieu la [rémunération hebdomadaire moyenne \(RHM\)](#) et, en deuxième lieu, [l'Indice des prix à la consommation \(IPC\)](#), dans des proportions adaptées aux catégories de dépenses des groupes communautaires.

Or, sachant que le MSSS utilise la projection du ministère des Finances¹, basée uniquement sur l'IPC, cela signifie que les subventions des OCASSS ne seront indexées que de 2,1%. « *Les OCASSS n'étant pas des ménages, cette manière d'utiliser l'IPC ne sera jamais adaptée aux coûts qu'ils assument. Leur appauvrissement est hautement prévisible, tant que le MSSS n'adoptera pas l'ICFC. Pour 2026, on parle de la moitié de la hausse des coûts* » dénonce Stéphanie Vallée, présidente de la Table.

En plus de revendiquer l'ICFC lors de chaque consultation pré budgétaire, la Table l'a présenté à plusieurs reprises aux responsables politiques au ministère des Finances, au Conseil du trésor et bien sûr des Services sociaux. « *Bien que l'accueil ait chaque fois été favorable, le dossier n'a toujours pas progressé. Des démarches sont également menées pour obtenir l'ICFC, comme base d'indexation, par nos collègues interlocutrices des autres programmes de subventions. L'application de l'ICFC ferait une différence majeure*

¹ [Ministère des Finances, 25 novembre 2025, Le point sur la situation économique et financière du Québec page C.25](#)

et structurante pour le mouvement de l'action communautaire autonome et la Table est fière d'avoir initié sa création » affirme Mercédez Roberge, coordonnatrice de la Table.

En prévision du budget de 2026, la Table et ses membres demandent à la ministre responsable des Services sociaux, Madame Sonia Bélanger, de convaincre son collègue du ministère des Finances d'ajouter les 18M\$ que nécessiteraient l'application de l'ICFC. « Dans le contexte où le budget du MSSS dépasse les 55G\$, il s'agit d'un geste plus que modeste pour les finances publiques. On souhaite aussi que la ministre Bélanger obtienne de sa collègue du Conseil du trésor l'engagement de pérenniser l'application de l'ICFC, en l'inscrivant dans les règles du PSOC » d'exprimer Loc Cory, membre du comité de coordination de la [campagne CA\\$\\$\\$H \(Communautaire autonome – Haussez le financement !\)](#)

Pendant que le gouvernement attaque actuellement l'autonomie des groupes de multiples façons, il s'apprête encore à indexer à moitié les subventions des OCASSS. La répétition de cette injustice, en 2026, s'ajoute donc aux nombreuses raisons qui amèneront les OCASSS à grossir les rangs [du contingent communautaire, lors de la manifestation du 29 novembre à Montréal.](#)

- 30 -

SOURCE Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)

Renseignements : Pour informations et demandes d'entrevues : Jacinthe Messier, Responsable de la mobilisation et des communications à la TRPOCB, info@trpocb.org; 438-870-3271

À propos

- Stéphanie Vallée est co-coordonnatrice [de l'R des Centres de femmes du Québec](#) et présidente de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
- Loc Cory, directeur général du [Regroupement québécois pour le parrainage civil](#) et membre du comité de coordination de la campagne CA\$\$\$H.
- Mercédez Roberge est coordonnatrice de la [Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles](#)



Fondée en 1995, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) est formée de 47 regroupements nationaux, rejoignant plus de 3 000 groupes communautaires autonomes à travers le Québec. Ce sont, par exemple, des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices ayant des répercussions sur la santé. Ceux-ci représentent les $\frac{3}{4}$ des organismes communautaires autonomes du Québec et abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives (femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc.).

La Table coordonne de plus la campagne CA\$\$\$H! (Communautaire autonome en santé et services sociaux — Haussez le financement). Lancée le 17 octobre 2017, cette campagne vise l'amélioration substantielle du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), au bénéfice de plus de 3 000 organismes communautaires autonomes subventionnés par le MSSS. Les revendications de la campagne CA\$\$\$H! sont : l'atteinte de l'équité de financement et de traitement partout au Québec, notamment par l'application de seuils planchers communs et adaptés aux OCASSS, l'indexation annuelle des subventions en fonction de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC) et l'ajout de 1,7 G\$ à l'enveloppe annuelle du PSOC (mission globale).

Pour plus d'informations :

trpocb.org | facebook.com/TableDesRegroupements | info@trpocb.org

trpocb.org/campagneCASSSH | facebook.com/campagneCASSSH | casssh@trpocb.org

514-844-1309, 1 rue Sherbrooke Est, Montréal, QC, H2X 3V8